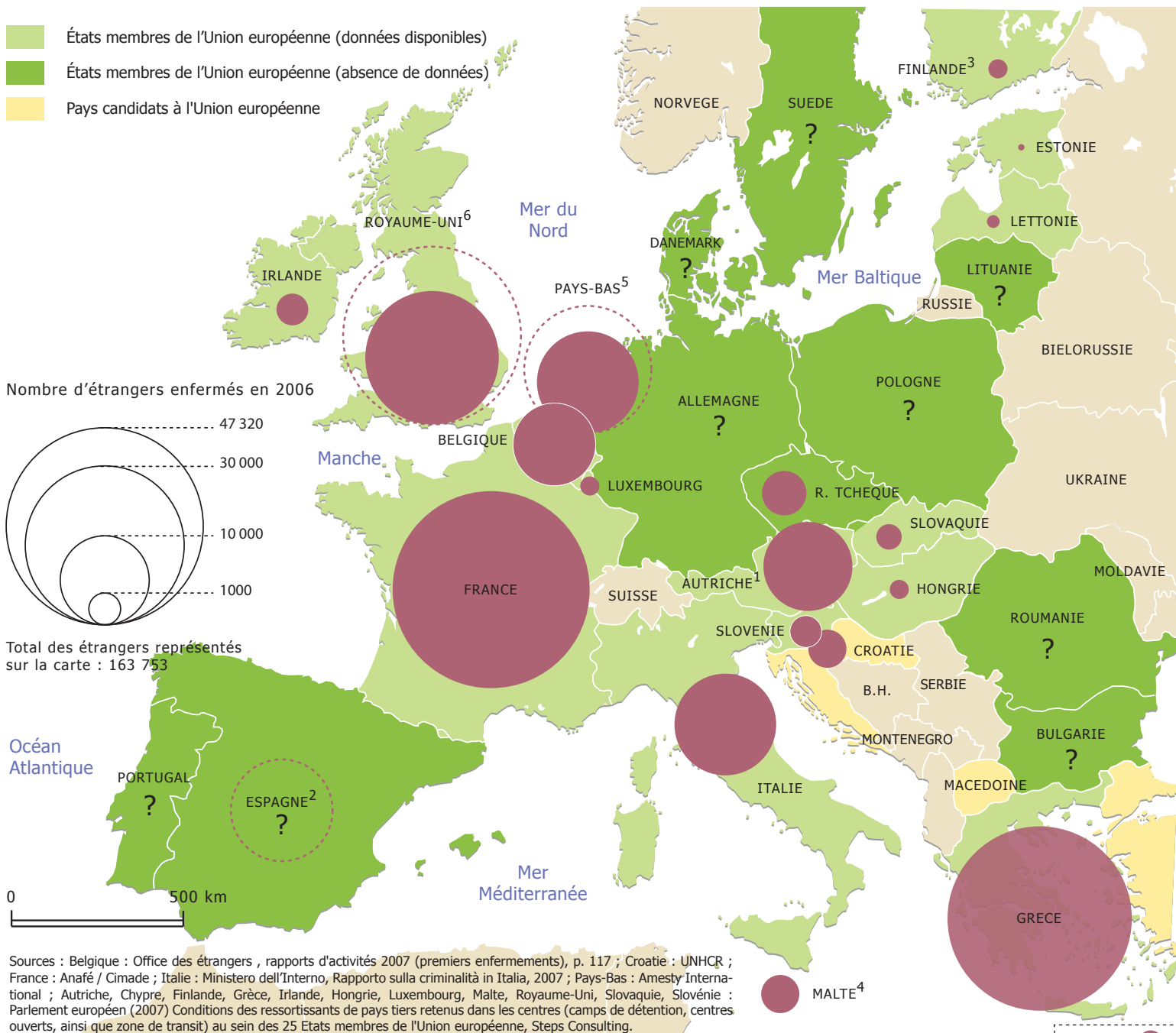


Difficile de savoir combien d'étrangers sont enfermés dans les 27 États de l'Union au cours d'une même année

- États membres de l'Union européenne (données disponibles)
- États membres de l'Union européenne (absence de données)
- Pays candidats à l'Union européenne



Sources : Belgique : Office des étrangers , rapports d'activités 2007 (premiers enfermements), p. 117 ; Croatie : UNHCR ; France : Anafé / Cimade ; Italie : Ministero dell'Interno, Rapporto sulla criminalità in Italia, 2007 ; Pays-Bas : Amnesty International ; Autriche, Chypre, Finlande, Grèce, Irlande, Hongrie, Luxembourg, Malte, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie : Parlement européen (2007) Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans les centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que zone de transit) au sein des 25 États membres de l'Union européenne, Steps Consulting.

Notes :

- (1) En 2006, 8 694 étrangers ont été placés en détention ; et 927 étrangers ont été assigné à résidence, assortie d'une obligation de se présenter tous les deux jours au poste de police, pour une durée deux fois supérieure à celle de la détention. Selon le rapport du Parlement européen (2007), en 2006, sur les 2 700 demandeurs d'asile placés en détention, 1 300 l'ont été sur le fondement de la convention de Dublin II.
- (2) En 2004 et 2005 15 675 et 11 781 étrangers ont été enfermés en Espagne ; mais ces chiffres (estimations basses selon le rapport du Parlement européen) confondent les détentions administratives et celles suite à un délit pénal.
- (3) Les données concernent uniquement le centre de rétention de Metsälä.
- (4) A la fin de l'année 2006, le Detention Service recensait 1111 personnes, et en 4 ans les centres de détention ont reçu 7 178 étrangers.
- (5) Ces chiffres font référence aux nombres annuels d'expulsions forcées, inférieurs aux nombres de personnes maintenues. Selon le rapport d'Amnesty de 2008 qui cite Van Kalmthout (2007), « every year over 20,000 irregular migrants and asylum-seekers are detained in the Netherlands » .
- (6) Le rapport du Parlement européen précise que les autorités britanniques publie uniquement le nombre de personnes détenues à une date précise. Le chiffre pour le Royaume-Uni correspond aux personnes enregistrées comme ayant quitté leur lieu de détention entre janvier et septembre 2006.

© Migreurop (2009) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne* (1^{ère} édition), Paris, Armand Colin, 144 p. Carte réalisée par Olivier Clochard.